

INFOS

JUIN 2023

N O Y A R E Y . F R



FINANCES

Associations
Circulation
DICRIM

2023

FORUM DES ASSOCIATIONS



à vous de jouer !



Vendredi 8 septembre 2023

17h > 20h

POLY'SONS - NOYAREY

Renseignements : 04 76 53 82 01 (Noyarey) et 04 76 85 16 80 (Veurey-Voroize)

Chères Nucérétaines et chers Nucérétains, bonjour à vous.

Voici un numéro qui consacre une part importante à la situation financière et au budget de notre commune voté lors du conseil municipal de mars.

Des débats et une décision : ne pas augmenter nos impôts communaux, malgré la hausse des coûts énergétiques, la dette de la commune, et les projets... la créativité et l'énergie déployées par nos services mairie et nos élus permettront de relever ce défi.

Je me dois d'attirer votre attention sur 2 sujets.

Le premier concerne notre cimetière. L'indispensable travail de reprise des concessions en état d'abandon a commencé. Soyons vigilants sur l'entretien de ce lieu.

Le second sujet concerne la circulation :

Les travaux de réfection du réseau d'eau sur la rue du Maupas engendrent bien des désagréments. Pour plusieurs raisons techniques, ces travaux ne sont pas réalisables en période de sécheresse, ce qui exclut de fait l'été. Patience, ils devraient se terminer mi-juillet...

Le chemin des communaux ne sera pas réouvert à la circulation en double sens dans les horaires "chargés" du matin. C'est une question de sécurité des personnes. En effet l'étréitesse de la voie ne permet pas une circulation sécurisée.

Nous déplorons plusieurs accrochages sur cette portion, fort heureusement sans gravité, les dégâts n'étant que matériels. Faire le choix d'emprunter un sens interdit n'est pas sans conséquences et doit interpeller la conscience de chacun.

J'espère que vous avez pu participer aux ateliers de réflexion et d'échanges sur l'organisation de la circulation dans le village ; parce que c'est en nous mobilisant tous que nous pourrions améliorer nos conditions de vie.

Je rappelle que vos élus assurent à tour de rôle des permanences en mairie tous les samedis matin de 9h à 11h. Alors pour toute question venez !

N'oubliez pas de consulter l'agenda sur l'appli de la commune, car de nombreuses fêtes et des spectacles sont prévus dans les prochaines semaines ; au plaisir de vous y voir !

Bel été à nous !



Nelly JANIN QUERCIA
Maire de Noyarey
n.janinquercia@noyarey.fr

WANTED

FAMILLES ACCUEILLANTES

Nos amis italiens de Merone seront parmi nous le WE des 16 et 17 septembre lors de la fête du village (voir page 19), c'est pourquoi nous avons besoin de familles volontaires pour les héberger du vendredi soir au dimanche en fin d'après-midi.

Il est prévu qu'ils participent aux animations proposées durant ce WE festif ainsi qu'à un repas en commun, à la charge du comité de jumelage, le samedi à midi.

Si vous êtes intéressés pour accueillir ou si vous souhaitez plus de précisions, n'hésitez pas à contacter : accueil@noyarey.fr, d.perrin@noyarey.fr, p.commere@noyarey.fr

Une réunion d'information sera prévue prochainement avec les familles volontaires pour préciser les modalités d'accueil

Les infos des ASSOCIATIONS

NOYAREY c'est toi c'est

Le comité des fêtes

Le comité des fêtes est heureux de vous confirmer les animations prévues pour le 2ème semestre 2023 :

3 septembre 2023

Vide grenier - Espace Charles de Gaulle.
Les inscriptions sont ouvertes auprès de Annie HENRY - 14 € les 4 m.
Renseignements : 06 30 48 82 36 ou anniehenry@free.fr

24 Septembre 2023 à 17 h

Concert Chants Corses - Eglise Saint Paul.
Très beau concert par un duo qui nous vient directement de Corse.
Ne laissez pas passer cette belle occasion.
Inscriptions auprès de Annie HENRY - tarif 16 € mais attention chèque à établir à l'ordre de Asso Barbara Fortuna et à adresser à Annie HENRY - 218, rue de la Fontaine du Merle à Noyarey. Joindre une enveloppe timbrée pour le retour des billets.

15 Octobre 2023 à 17 h

Concert - Château de Chaulnes à Noyarey
Piano/clarinette à la découverte de l'enfant terrible
Serge Prokofiev
Tarif : 12 € - gratuit - de 12 ans
Inscriptions : Annie HENRY - 06 30 48 82 36 ou
anniehenry@free.fr



Plaisir de lire



Juste quelques mots pour remercier toutes les personnes qui nous ont aidés dans la réorganisation de la bibliothèque, pour le nouvel agencement (et cela n'a pas été une mince affaire). En effet, cela a nécessité une grosse manipulation de livres et le changement de place des étagères... Le coin adulte a migré vers l'ancien coin enfants ce qui a donné un bel espace pour les petits qui, je crois, sont ravis. Nous remercions aussi "notre potière" pour ses masques, son "clown". Toutes ces personnes se reconnaîtront.

Et pour terminer ce mois d'avril une matinée contes s'est tenue dans ce nouvel espace. Nos bénévoles et les Parparlotes ont régalé toutes les petites têtes blondes présentes. Cela a été une réussite.

A refaire.

Enfin il ne nous reste qu'à vous souhaiter de bonnes vacances, et n'oubliez pas que la bibliothèque reste ouverte tout l'été, les jeudis de 17H à 19H.

" La lecture, une porte ouverte sur un monde enchanté"

A la rentrée



L'association est présente au Sénégal, en Casamance depuis bientôt trente ans. En janvier 2023, quatre membres de l'association se sont rendus au Sénégal après une longue interruption de présence causée par le covid.

Nous avons pu visiter quatorze écoles sur dix-neuf. Ces visites permettent de mesurer l'impact des interventions de l'association sur la scolarisation des enfants : augmentation du taux de scolarisation surtout chez les filles ainsi que les conditions de travail.



Les enfants de l'école Bassembo Diandy de Ziguinchor.

Pour la première fois, nous avons pu organiser une réunion avec la plupart des directeurs d'écoles afin de déterminer l'évolution des besoins. Nous avons pu aussi échanger avec l'ensemble des responsables de villages (Soucoutha, Diaboudior, Sigamar, Essyl).



Réunion avec les directeurs des écoles.

Aujourd'hui, il est souhaité une participation complémentaire en moyens de reprographie, imprimantes, cartouches d'encre et ramettes de papier afin de répondre aux nouvelles orientations pédagogiques à savoir la multiplication des évaluations scolaires mises en place. Nous souhaitons que l'aide actuelle en matériel scolaire directement affecté aux enfants se poursuive. Nous avons actuellement une cinquantaine de parrainages. Pour répondre aux nouveaux besoins, nous recherchons une trentaine de nouveaux parrainages.



Cantine, école de Niaguis.

Nous sommes aussi sollicités pour aider les cantines scolaires. Autrefois le P.A.M. (Programme Alimentaire Mondial) intervenait en Casamance. Aujourd'hui, il y a encore plus urgent (ex. Haïti). Pourtant le besoin est réel, surtout pour les écoles de villages très étendus. Actuellement nous aidons les cantines de trois écoles dont la cuisine est réalisée par les parents.

Nous avons fait aussi le point sur les programmes socio-économiques en cours, à savoir la porcherie et le jardin communautaire d'Essyl, le poulailler et le jardin des femmes de Diaboudior, la décortiqueuse d'Essyl. Cette dernière, mise en place, en 2000 sous la présidence de Pierre VERNA, nécessite un remplacement. Une demande de devis est en cours, mais le financement n'est pas du tout assuré.

La visite des jardins des femmes d'Essyl et de Diaboudior, un hectare chacun, nous a permis de constater le magnifique travail des femmes pour la culture maraîchère, tomates, poivrons, oignons, piments, salades...



Réunion avec les responsables du village de Diaboudior.

Les puits fonctionnent, pour l'instant pas de problème d'alimentation en eau.

Ce séjour fut très enrichissant grâce aux multiples contacts que nous avons avec les populations des villages. Nous en avons profité pour faire un peu de découverte de la Casamance. C'était le premier séjour pour deux personnes. Elles sont revenues enthousiasmées par les actions menées par l'association et par la découverte de cette magnifique région.

Nous en profitons pour faire un appel aux dons. Actuellement nos finances ne nous permettent pas de répondre aux urgences des cantines scolaires, du matériel de reprographie et du remplacement de la décortiqueuse.

Pour rappel ; tous les frais de transport et de séjour sont pris en charge par les participants au séjour, l'association n'intervient en aucun cas.

Contacts de l'association :

Jean Pierre JEANNE
jp14.casam@orange.fr
06 70 21 02 42

Jean Claude ANDERHUBER
anderhuber.jc@free.fr
06 99 86 86 97

Philippe SERET
philippe.veurey@gmail.com
06 15 21 41 14



Les infos des ASSOCIATIONS

NOYAREY c'est toi c'est

Les Parparlottes

Les Parparlottes organisent à nouveau le festival PARPARLONS-NOUS le samedi 23 septembre. Cette fois, nous nous installerons au cœur du village. Les conteurs vous enchanteront de 14h à 18h00 en vous racontant des parlottes de tout style et pour tout public. Le programme détaillé vous sera transmis début septembre, il vous permettra de construire un itinéraire adapté à vos envies.

Vers 18h30, un apéritif sera offert à la Salle du Grand Veymont, suivi d'une scène ouverte à tous, pour qui veut conter, chanter, danser...avec spontanéité et plaisir.

Nous vous donnons rendez-vous pour cet événement qui fêtera ainsi sa 4ème édition.



Don du sang

L'Assemblée Générale de l'amicale des donneurs de sang de Noyarey-Veurey s'est tenue dans la salle du conseil municipal de Veurey, le 30 mars dernier.

Après le mot d'accueil de la présidente Mme Muriel Bernard-Guelle, la réunion a commencé par une présentation des chiffres de la collecte par Mr Christian Faudemay, suivi du rapport moral de la présidente et du bilan financier présenté par le trésorier, Mr Michel Gaude. Après approbation des comptes, la parole a ensuite été donnée aux représentants de l'EFS, de la fédération et aux élus.

L'EFS (Etablissement Français du Sang) rappelle régulièrement les besoins quotidiens en sang pour les malades, 10 000 dons quotidiens sont nécessaires et permettent de soigner 1 million de malades. Le réseau de collecte présent sur tout le territoire au travers des associations, contribue à maintenir ce lien de solidarité unique entre les donneurs et les receveurs.



Ensuite, une cérémonie de récompense spéciale s'est déroulée en présence d'un public venu nombreux pour l'occasion. En effet, cette année, le bureau avait invité les donneurs ayant atteint les 100 dons ainsi que tous les anciens présidents qui se sont succédés depuis les 51 ans d'existence de l'association. Presque tous avaient répondu présent et ont été récompensés pour leur engagement en tant que donneur et/ou bénévole qui ont donné de leur temps pour assurer année après année l'organisation des 5 collectes qui se déroulent dans les 2 communes.

La réunion s'est terminée autour du pot de l'amitié et fut l'occasion d'évoquer des souvenirs de la vie de cette association depuis la constitution du premier bureau jusqu'à aujourd'hui.

La prochaine collecte aura lieu le 27 juin à Noyarey de 16h à 19h30, merci de prendre rdv sur : dondusang.efs.sante.fr

moi c'est NOUS

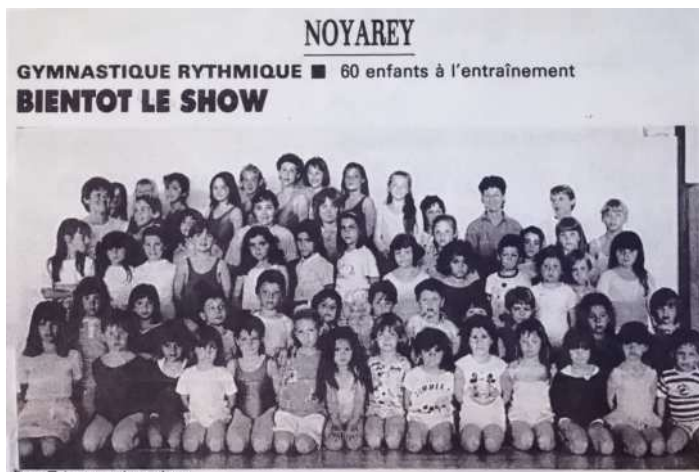
GVN

Le 28 novembre 2022, la Gym Volontaire de Noyarey (GVN) a fêté ses 50 ans. Cette manifestation a permis de mettre à l'honneur les animateurs et membres du bureau qui depuis 50 ans ont permis à la GVN de faire vivre sa devise : sport - santé - convivialité.

26 janvier 1971, à la maison communale de St Jean, des «grillons du foyer» participent à la première séance de gymnastique féminine animée par Marie-Paule Roux.



Dix ans plus tard, les cours sont mixtes, la GV compte 60 adhérents adultes et 60 enfants. C'est parti pour 50 ans et plus...



De 1971 à 1999, la GV est une section de l'ASCN (Association Sportive et Culturelle de Noyarey). Depuis 1999, la GVN est une association loi 1901 affiliée à la FFEPGV (Fédération Française d'Education Physique et Gymnastique Volontaire).

En 50 ans, 5 présidents : Marie-Paule Roux, Dominique Bonzi, Annick Maufoux, Bernard Roque, Sylvie Mignardot se sont succédés.

Ils sont secondés par des membres du bureau : Jeannine Moyroud, Mireille Paquet, Violette Moulinié, Jacky Pohu, Agnès Boulangeat, Laurence Lavocat, Claudette Chapelle, Florence Randot, Anne Lambert, Dominique Dupré...

En 50 ans, grâce à l'engagement sans limite de **2 animatrices,** Marie-Paule Roux et Chantal Chateau, la GVN a fédéré tous les publics, jeunes, hommes et femmes.

De 1972 à 1994 : Marie-Paule secondée par Gaby Rubbo puis Anouar Zaouali (animateur sportif à l'école primaire pendant de nombreuses années).

De 1994 à 2023 : Chantal Chateau secondée par Sylvie Cappau et Chantal Galley puis Chantal Alfano et Delphine Aiello et désormais Lilou Ponal et Allison Richards.

Marie-Paule pratique encore au sein de la GVN sous le regard bienveillant de Chantal



MP Roux et C.Chateau lors de la célébration des 50 ans de la GVN

50 ans de convivialité : La soirée beaujolais, la galette des rois, la randonnée pédestre de fin d'année et le repas de fin d'année sont autant d'évènements qui permettent aux adhérents de se retrouver pour nourrir le lien social qui les unit.



En 2023, la GVN compte 130 adhérents adultes qui sont d'une part, des seniors dont certains sont licenciés depuis plusieurs décennies et d'autre part, des trentenaires attirés par la qualité de vie à Noyarey.

Pour répondre à la demande d'une population d'adhérents en pleine évolution, la GVN propose 11 séances hebdomadaires réparties entre 7 activités : gym, gym douce, Dynamix, Pilates, stretching, yoga, Qi Gong.



50 ans et ça continue... Saison 2023-2024.

Venez nous rejoindre pour pratiquer et/ou nous aider à faire vivre la GVN. Pour les nouveaux adhérents, les informations seront disponibles dans la rubrique « association » du site de Noyarey. Les anciens adhérents recevront un mail pour procéder à leur réinscription. **Email : gvnnoyarey@laposte.net**

LE CAHIER DES FINANCES



Gérard FEY 2ème adjoint
Délégué aux finances et à la fiscalité

“

LES COMPTES 2022

Le budget de fonctionnement dégage un excédent de 612 000 €

Il faut attribuer ce bon résultat aux efforts de gestion qui ont été réalisés et au contrôle de gestion mis en place au cours de l'année 2022. C'est l'occasion déjà de saluer le travail des services, et notamment du Directeur Général des Services et de ses collaborateurs.

(Gérard Fey au conseil municipal le 20 mars 2023)

“

LA FISCALITÉ 2023

Les taux d'imposition sont maintenus

Les augmentations que les habitants verront en 2023 sur leurs avis d'imposition ne seront pas dues à une augmentation du taux d'imposition communal mais exclusivement à la revalorisation de 7,1% des bases d'imposition décidée par l'État et éventuellement à la revalorisation des contributions au titre de l'intercommunalité.

(Gérard Fey au conseil municipal le 20 mars 2023)

“

LE BUDGET 2023

Il résulte d'une méthodologie participative désormais bien rodée.

“

LE PLAN PLURI-ANNUEL DU DESENETTEMENT ET DES INVESTISSEMENTS

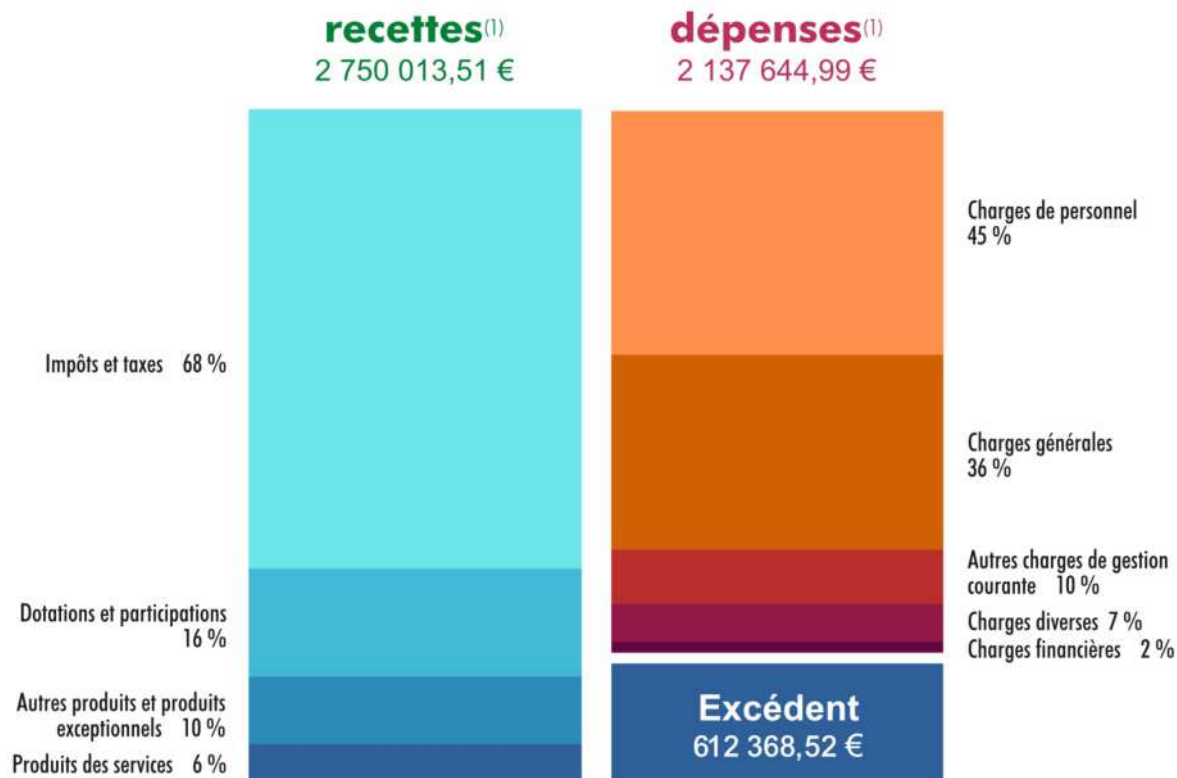
Notre équipe relève le défi de désendetter la commune, pendant son mandat, et la sortir d'une situation dans laquelle elle s'est progressivement enlisée depuis 2008.

La gestion prévisionnelle de notre collectivité devrait donc connaître 2 phases : Une première phase de 2023 à 2026 centrée sur l'assainissement de la situation financière, la réalisation des investissements indispensables ou utiles au plus grand nombre d'habitants ainsi que sur l'étude active des projets qui pourront s'envisager à partir de 2027.

La deuxième phase à partir de 2027 pourra comporter la concrétisation de ces nouveaux projets, la commune s'étant libérée de son carcan de dettes retrouvera une meilleure liberté de manœuvre.

LES COMPTES 2022

La collectivité réalise un excédent de 612 368,52 € sur son budget de fonctionnement.



Les résultats de fonctionnement conditionnent la capacité de la collectivité à assurer l'entretien de son patrimoine et sa capacité à investir. En 2022, cet excédent représente 22% du budget de fonctionnement. En 2021, il représentait 18,75%. Ce ratio est estimé convenable dès lors qu'il atteint la fourchette de 15 à 20%

(1) Recettes et dépenses de fonctionnement "réelles" (déduction faite des écritures d'ordre induites par la vente de la maison Anthoard) ceci afin de ne pas fausser les ratios présentés.

Un résultat global de 1 451 000 € pour financer le Plan Pluri-annuel du désendettement et des Investissements (PPI).

Le résultat comptable global à la clôture de l'exercice 2022 se monte à **2 085 915,56 €**

(excédent de fonctionnement de 612 368,52 € + excédent d'investissement cumulé de 1 473 547,04 €)

Toutefois, compte tenu des "restes à réaliser" (900 000 € en dépenses et 265 000 € en recettes) la somme effectivement disponible pour la collectivité est de **1 450 915,56 €**.

Ce résultat global comporte pour **710 000 €**, le produit de la vente de la maison Anthoard, réalisée en 2022.



LA FISCALITÉ

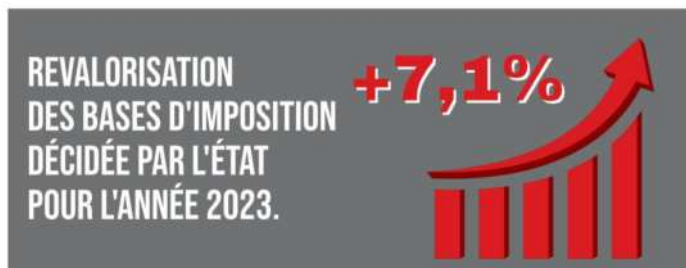
Le maintien des taux d'imposition ; un choix déterminant pour les années à venir.

Une fiscalité locale stable

L'arbitrage final décidant de maintenir les taux d'imposition s'inscrit dans un double contexte ; un contexte économique d'inflation et un contexte de fiscalité locale relativement élevée.

1) Un contexte économique d'inflation.

L'Etat a décidé pour 2023 une revalorisation de 7,1% des bases d'imposition de la fiscalité des collectivités locales. Le produit de cette revalorisation des bases étant pratiquement absorbé par la seule hausse des coûts de l'énergie, de très nombreuses communes ont décidé d'augmenter leur taux d'imposition soit à titre de précaution soit pour maintenir ou développer leurs services à la population ou encore pour réaliser des investissements devenus plus coûteux.



2) Un niveau d'imposition relativement élevé à Noyarey.

Cette situation remonte à de nombreuses années. La comparaison de notre taux d'imposition (taxe foncière) avec celui des communes de la taille de Noyarey (communes de 2000 à 3500 habitants) est significative :

- Communes iséroises 35,29 %
NOYAREY 44,19% (soit +25%)
- Communes de la Région 30,86%
NOYAREY 44,19 % (soit +43%)
- Communes du territoire national 36,28 %
NOYAREY 44,19 % (soit + 21 %)

Les habitants participant aux groupes de travail "finances" constitués lors de notre campagne pour les élections municipales de 2020 concluaient que la commune "ne devait pas vivre au-dessus de ses moyens". Certes, l'engagement pris par notre équipe de ne pas augmenter les taux d'imposition pendant notre mandat pouvait légitimement être remis en question au regard du

“ Il sera proposé ” in fine “ à notre conseil municipal de reconduire le taux de 44,19% en vigueur depuis de nombreuses années. Ceci peut sembler un non-événement, une continuité qui n'appellerait pas de développement particulier.

La réalité est toute autre ; le maintien de ce taux résulte de longues discussions et d'échanges. ”

(Gérard Fey au conseil municipal le 20 mars 2023)

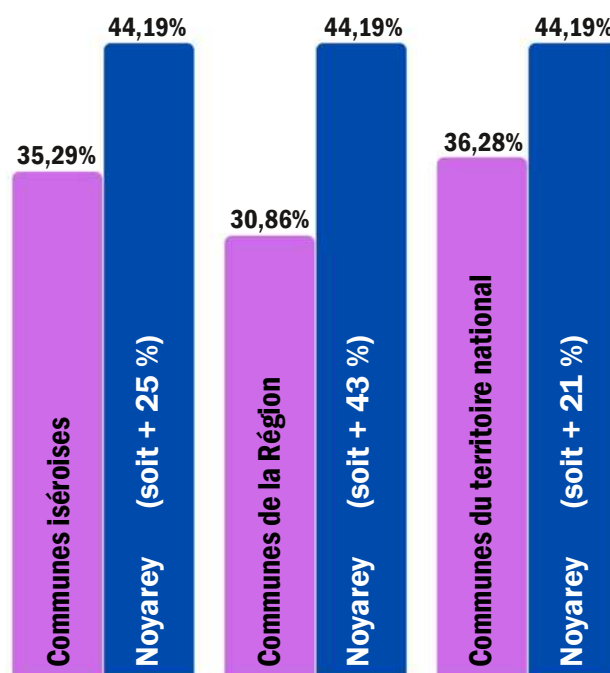


contexte économique national mais aussi au regard de la découverte de l'ampleur et du contenu de la dette auprès l'EPFL. Notre choix, volontariste, est cependant de ne pas modifier nos taux d'imposition.

Cette décision engage la gestion communale :

- sur la période 2023/2026 seront envisagées les opérations qui s'imposent soit pour des impératifs juridiques, soit pour des impératifs fonctionnels ou matériels.
- Ces opérations sont désormais inscrites dans un Plan Pluri-annuel du désendettement et des Investissements.
- A partir de l'année 2027, libérée de ses dettes, la commune pourra envisager la concrétisation de nouveaux projets.

Taux d'imposition (taxe foncière 2022)



Source : Trésor Public

LE PLAN PLURI-ANNUEL DU DÉSENNETEMENT ET DES INVESTISSEMENTS

Notre collectivité est désormais dotée d'un PPI.

Cet outil indispensable aide à la qualité et à la pertinence des choix budgétaires.

C'est aussi un gage de transparence des choix politiques et de leurs conséquences.

La transparence figurait parmi les valeurs portées par notre équipe lors de notre élection que nous allons continuer de porter jusqu'au terme de notre mandat.

Ce PPI, document de référence essentiel sera actualisé en permanence et consultable librement par toutes et tous.

Ce PPI comporte deux types d'opérations.

Celles qui s'imposent juridiquement et celles qui s'imposent pour des motifs matériels ou fonctionnels.

1) Les dépenses qui s'imposent juridiquement.

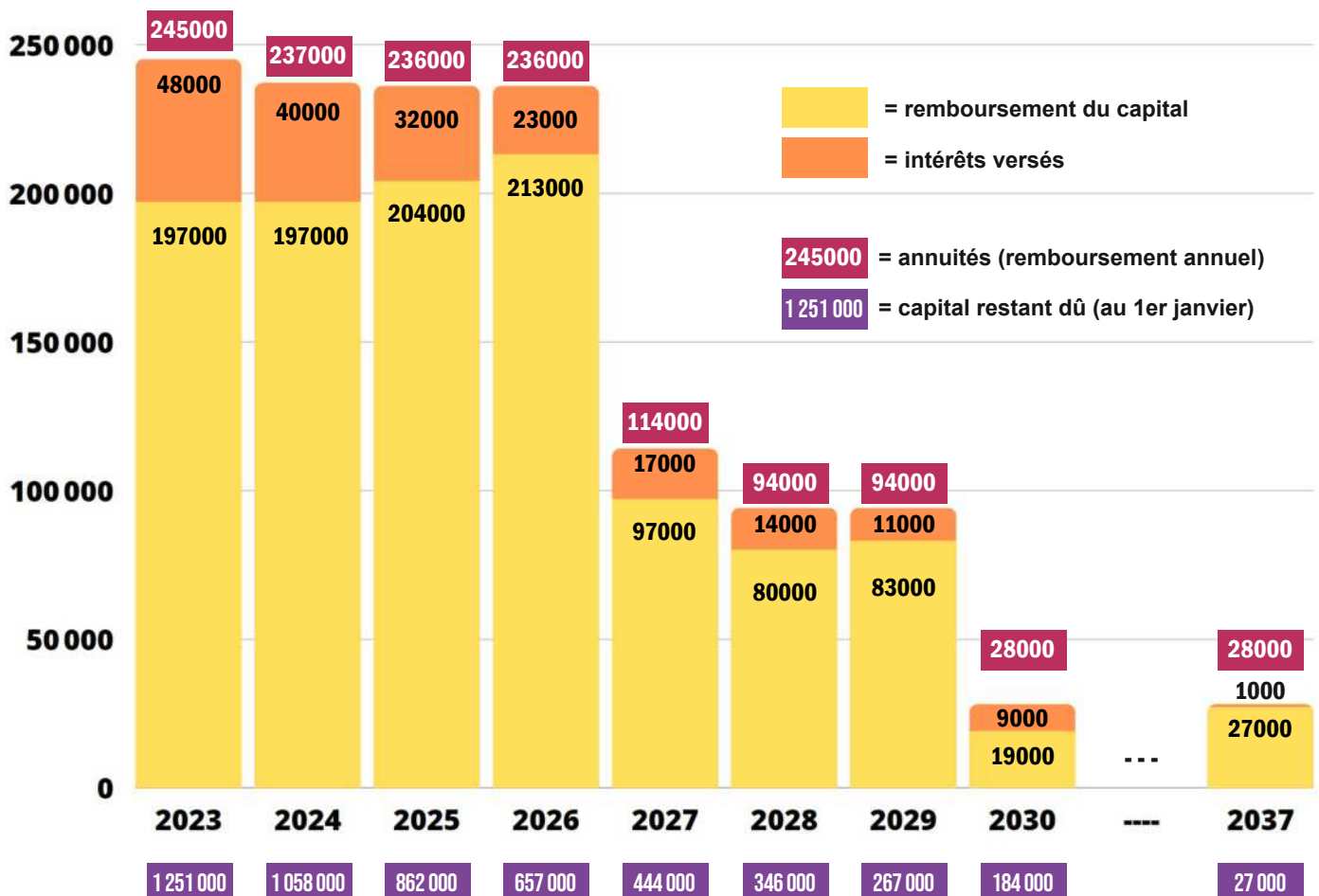
Elles résultent exclusivement d'engagements antérieurs contractés par notre commune, que celle-ci est tenue de respecter. Ces engagements sont au nombre de deux : rembourser les emprunts et acquérir les biens portés par l'EPFL (Établissement Public Foncier Local).

Le remboursement des emprunts

Il s'agit d'emprunts classiques à taux fixe, la commune n'ayant pas d'emprunts "toxiques". Jusqu'en 2026, fin de notre mandat, les remboursements à effectuer se montent à 800.000 €. A partir de l'année 2027, deux gros emprunts ayant été remboursés, la charge budgétaire annuelle passera de 236.000 € à 114.000 € puis à 94.000 € en 2028 et 2029 avant de se stabiliser à 28.000 € à partir de 2030.



Charges annuelles de la dette budgétaire (en euros)



L'acquisition des biens portés par l'EPFL.

Cette obligation est incontournable car la plupart des conventions de portage de biens sont échues, certaines depuis plusieurs années, et les biens ainsi réservés n'ont donné lieu à aucun projet.

Les négociations avec l'EPFL engagées depuis le début de notre mandat, visent à établir un plan de sortie de portage global, partagé, soutenable pour les finances de la commune et dans un esprit de partenariat.

Si notre commune n'a pas d'emprunt toxique, en revanche, elle devra honorer des achats, dont certains sont toxiques, et qui constituent un véritable handicap pour notre collectivité. Pour parler sans ambiguïté, « **c'est beaucoup d'argent public qui va partir en fumée** ». Plusieurs biens devront en effet être payés à un prix élevé, voire démesuré par rapport à leur valeur d'actif ou commerciale.

Les maisons des 72 et 90, rue du Maupas. Leur achat auprès de l'EPFL est programmé sur 2 années : 275.000 € en 2024 et 275.000 € en 2025 (plus 59.038 € de frais financiers de portage et frais annexes). Conformément à son engagement contracté en 2009, la commune deviendra alors propriétaire de ces biens dont la valeur est aujourd'hui dérisoire. La seule option possible sera la démolition, laquelle devra également être payée. Toutefois dans un souci purement économique, il a été demandé à l'EPFL de tenter une commercialisation qui permettrait peut-être de trouver acquéreur et ainsi d'atténuer la perte subie par notre collectivité.



Le deuxième bien toxique, issu d'un engagement de 2010, c'est la **ferme/grange du 26, rue du Maupas**. Il est prévu de solder ce portage en 2024. Le reste-à-charge pour la commune serait de 53.000 € correspondant à la différence entre le prix à payer pour ce bien, soit 187.000 €, conformément à l'engagement de la commune de 2010, et la valeur de revente de ce bien estimée à 134.000 €. Seul le marché dira si ce bien trouve acquéreur et à quel prix. Les conséquences pour la gestion communale seront alors réévaluées.



Une troisième acquisition, également toxique du point de vue financier, est le **terrain du « Chapotier »**, soit 11000 m² en face du Jardin de Merone. La commune a demandé à l'EPFL d'acheter ce bien pour son compte en 2015 pour 550.000 € (plus 92.720 € de frais financiers de portage et frais annexes), le terme du portage étant fixé en 2030. La valeur de ce terrain, devenu inconstructible du fait du plan de prévention des risques d'inondation est désormais presque nulle. La position des élus actuels n'est pas de laisser ce fardeau aux futurs élus en poste au prochain mandat ; aussi des négociations ont été engagées. Dans un contexte plutôt difficile, un point positif serait que l'EPFL pourrait prendre à sa charge 50% de la décote de ce terrain, soit 275.000€ au titre de l'aléa réglementaire. Notre plan pluri-annuel du désendettement et des investissements comporte donc l'inscription de 6 échéances de 46.000 € à partir de 2025 pour acquérir ce terrain.



En marge des aspects financiers on notera que le plan de prévention des risques d'inondation n'est pas immuable. Nous demandons, comme de nombreux élus de plusieurs collectivités concernées, que le risque inondation soit traité de manière efficace ; ceci pour permettre à de nombreux terrains de la vallée de retrouver à un terme non évaluable un certain caractère constructible.

Concernant le **terrain du quartier de l'Eyard**, 7677 m² (dont seulement 2500 m² sont utilisables) vers l'Ehpad, le solde de cette opération ne serait pas positif comme espéré, mais déficitaire pour un montant de l'ordre de 100.000 €, soit 50.000 € en 2025 et 50.000 € en 2026. Le remboursement du portage, à hauteur de 441.000 € (plus 34.272 € de frais financiers de portage et frais annexes), ne sera en effet pas compensé par la commercialisation des lots à bâtir qu'il reste possible de définir sur ce terrain dont la plus grande partie avait été cédée aux organismes d'HLM, lesquels y ont construit les bâtiments que nous connaissons.



Enfin, un **terrain à proximité du cimetière**, devra être payé 205.000 € ; les négociations sont en cours avec l'EPFL pour déterminer la date à laquelle ce bien devra être racheté. Cette opération laisse espérer un gain pour la commune car la commercialisation de la partie constructible de ce terrain pourrait dégager une plus-value financière, encore impossible à quantifier à ce jour. Quant à la partie non constructible, sa destination logique est de constituer une réserve foncière à toutes fins utiles pour le cimetière.



Pour être complet, il reste à évoquer le terrain situé au 65 route de la vanne, appartenant auparavant à la famille Gréville, dont le coût de rachat à l'EPFL sera de 179.000 € (plus 17.087 € de frais financiers de portage et frais annexes) selon un engagement de 2014. La destination de ce bien sera définie dès lors que les incertitudes concernant sa constructibilité seront levées (document de référence : Plan d'urbanisme intercommunal).



La dette globale auprès de l'EPFL est de **2,7 millions d'euros** (dont 200.000 € de frais financiers de portage et frais annexes). L'apurement de cette dette induira une perte financière considérable pour notre collectivité du fait de la dépréciation au fil des années de la valeur des biens restés sans projets.

L'évolution de cette situation est un élément crucial pour notre commune. Elle fait donc l'objet d'un suivi tout particulier dont les habitants seront tenus informés.

2) **Les opérations d'investissement qui s'imposent matériellement ou fonctionnellement.**

Elles sont au nombre de sept.

1- L'acquisition et le renouvellement des équipements.

Notre plan prévoit d'investir 400.000 € sur 4 ans :

- 144.000 € pour l'éclairage public
- 256.000 € pour les équipements des services municipaux et des écoles : renouveler la flotte des véhicules, investir dans des matériels informatiques et bureautiques, assurer la signalisation et l'installation du mobilier urbain en lien avec le travail de réflexion engagé sur la circulation dans le village.

2- La réfection de l'église.

Une première tranche de travaux est prévue sur l'année 2023 pour 632.000 € pour préserver ce patrimoine, et garantir sa fonctionnalité. Cette première tranche de travaux portera sur la réfection de la charpente et de la toiture, la préservation des murs, l'installation d'un nouveau mode de chauffage, la chaudière fioul étant hors de fiabilité. La souscription publique avait permis de collecter une somme de 15.514 € en 2019, contribuant au financement de ces travaux.

Les projets de mise en valeur du site concernant le parvis, et incluant le patrimoine constitué par la cure et son jardin, continueront de faire l'objet d'études pour une concrétisation ultérieure ; tout comme la place Victor Jat. Il s'agit là de biens et d'espaces patrimoniaux chers au cœur des Nucérétains, qu'il ne saurait être question d'ignorer dans les programmations de moyen terme.

3- L'aménagement du groupe scolaire.

Pour l'extension de la cantine 750.000 € sont provisionnés sur 3 ans. Le travail de programmiste, prévu dès 2023 pour 30.000 € permettra de déterminer dans quelles conditions la cantine pourra s'insérer dans les locaux du groupe scolaire.

4- La plaine des sports.

Le diagnostic posé sur les installations sportives met en évidence des travaux de réfection ou d'entretien qu'il serait opportun de réaliser.

Notre plan d'investissement privilégie les travaux et les aménagements qui seront utiles à la majeure partie de la population : la première phase de travaux, 447.000 €, permettra la réalisation d'un city-stade et la création d'une aire de jeu principalement à destination des familles.



5- La rénovation énergétique des bâtiments.

Ce projet touche à une problématique incontournable dans le contexte actuel de gestion de l'énergie. La rénovation des bâtiments communaux : mairie, écoles, gymnase, ateliers des services techniques, ex-école de Saint-Jean, maison des associations, constitue un dossier prioritaire pour lequel un crédit de 162.000 € est prévu au titre des études préalables et de la maîtrise d'œuvre dès cette année 2023. Notre plan d'investissement comporte à titre indicatif une prévision de travaux pour 1.080.000 € répartie sur 3 années à partir de 2024. Ce projet est tributaire des accompagnements financiers mis en place par les pouvoirs publics, à ce jour non totalement finalisés.

6- La crèche.

Dans un premier temps le projet qui préexistait à notre prise de fonctions a été instruit dans une optique de réalisation rapide. Toutefois ce projet a été abandonné pour un ensemble de raisons objectives notamment de nature financière, d'accessibilité, de desserte mais surtout pour des problématiques d'insertion dans le site : la localisation prévue pour cette crèche s'avérant incompatible avec toute évolution ultérieure du groupe scolaire, compromettant en particulier le projet d'extension de la cantine. Le projet de crèche a donc été réorienté. Il fait l'objet d'études, de sorte que le coût financier pour la commune soit nul.



7- Le cimetière.



La réfection des murs d'enceinte et le drainage des eaux pluviales sont évalués à 204.000 € prévus sur 2023-2026.



GRENOBLEALPES MÉTROPOLE

POUR GARDER SON LOGEMENT FRAIS EN ÉTÉ

LES CHALLENGES

MÉTROÉNERGIES

- 4 missions en ligne, sur 4 semaines
- Des conseils et des astuces sur le confort d'été dans son logement
- Un kit d'économie d'énergies offert !

Participez au challenge
CONFORT D'ÉTÉ
Jusqu'au 2 juillet 2023

Inscription gratuite, en ligne

www.grenoblealpesmetropole.fr/179



2 fois plus de vagues de chaleur sont à prévoir d'ici 2050. Lorsque la température atteint les 30° en extérieur, il est parfois difficile de maintenir son logement au frais.

Comment mieux isoler son logement ? Quelles sont les protections les plus efficaces contre la chaleur ?
Quelles sont les solutions d'ombrage efficaces ? Comment capter la fraîcheur nocturne ?
Comment se rafraîchir sans consommer d'énergie ?

Participez au challenge CONFORT D'ÉTÉ et découvrez des astuces pour mieux vivre dans votre logement l'été (et sans climatisation !)

LE BUDGET 2023

Selon une méthodologie désormais rodée, le budget 2023 résulte d'une démarche déconcentrée et participative associant les élus et les responsables des services administratifs.

Une réunion de mise en commun des informations et de débats concernant les choix fiscaux et budgétaires s'est tenue 2 semaines avant la séance du conseil municipal.

Tous les élus y étaient conviés y compris les élus de la liste minoritaire, lesquels n'étaient pas présents.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre à hauteur de 2.702.000 €. Les prévisions de recettes pour l'année 2023 sont sincères comme l'exige la réglementation financière publique, et aucunement surévaluées comme il convient pour des recettes. Cette prévision de recettes autorise une inscription de dépenses de même montant. Les prévisions de dépenses sont également sincères et en aucun cas sous-évaluées comme il convient pour des dépenses.

Pour l'essentiel, les dépenses sont constituées de moyens reconduits permettant le fonctionnement normal des services municipaux et la continuité des services assurés aux habitants. Ce budget est établi dans un contexte économique d'inflation. Aussi les crédits ont été prévus en conséquence, notamment en matière de fournitures énergétiques ou d'évolution du coût des prestations de services.



Outre ces crédits de reconduction, ce budget permet la poursuite des actions correspondant à la politique que nous avons engagée sur la rationalisation du fonctionnement communal. Certaines de ces actions méritent d'être citées :

- Pour la gestion du cimetière, l'action engagée dès 2022 sera poursuivie en 2023 avec la mise en œuvre de la gestion informatisée, et le début du processus de reprise des concessions abandonnées.
- La mise à jour et le classement des archives seront poursuivis. La mise en sécurité incendie des bâtiments sera poursuivie également.
- En matière de personnel, sont prévues des formations adaptées pour la policière municipale, les agents des services techniques, l'encadrement périscolaire et aussi la formalisation et la mise à jour des documents réglementaires concernant les risques professionnels.

“ Je tiens tout d'abord à saluer le travail des services de la mairie et l'implication du Directeur Général des Services et de ses collaborateurs dans l'élaboration de ce budget qui s'est faite dans le contexte d'un changement de logiciel comptable. ”

(Gérard Fey au conseil municipal le 20 mars 2023)

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Ce budget d'investissement se monte à 2.343.249,53 € pour les dépenses et 2.808.415,56 € pour les recettes. Il traduit logiquement la déclinaison annuelle du plan pluriannuel du désendettement et des investissements. Les opérations prévues en 2023 sont donc les suivantes, en distinguant d'une part les dépenses contraintes et d'autre part la concrétisation des projets.

Les dépenses contraintes comportent le remboursement des emprunts classiques pour 197.000 € ; le solde d'engagements anciens auprès de la Métropole concernant des fonds de concours pour 153.000 €.

Au titre de la réalisation des projets, sont prévus :

- La première phase de la plaine des sports, pour un montant de 447.000 €.
- La première tranche des travaux de l'église pour 632.000 € (dont détails plus haut).
- La réfection d'un local associatif au sein du gymnase pour 40.000 € incluant la remise en sécurité électrique de ce secteur.
- La poursuite de la rénovation de l'éclairage public pour 36.000 €.
- Les équipements divers, bureautiques, informatiques pour 44.000 €.
- Le renouvellement de la flotte des véhicules pour 40.000 €.
- Les crédits d'études et de maîtrise d'œuvre des projets à venir se montent à 162.000 € pour la rénovation énergétique et 30.000 € pour la cantine.

En recettes prévisionnelles, figurent les plans de financement optimisés de ces différentes opérations.



ILS REVIENNENT !!!



LES MOUSTIQUES, et elles piquent.

Ce ne sont que les femelles qui piquent après avoir été fécondées. En se gorgeant de sang, elles récupèrent ainsi les protéines indispensables à la maturation de leurs œufs. La durée de vie du moustique peut atteindre plusieurs mois et son rayon d'action peut s'étendre jusqu'à 15 km. En milieu naturel, le développement larvaire du moustique nécessite la présence d'eau stagnante mais il aime aussi les milieux urbains où il trouve des contenants pouvant recueillir de l'eau où ses larves vont se développer. Sur la quarantaine d'espèces vivant dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, seule une dizaine engendre des nuisances pour l'homme.

Si vous aussi êtes envahis par ces insectes piqueurs, vous pouvez consulter le site de l'EID Rhône-Alpes qui peut réaliser un diagnostic et vous apporter ses conseils sur les bons gestes à mettre en place.

www.eid-rhonealpes.com/contact-demande-diagnostic

Lutter naturellement

contre la prolifération d'espèces envahissantes comme le moustique tigre ou la pyrale du buis.

Pour faire face à la prolifération de moustiques tigres devenue critique, nous vous proposons un moyen de lutte naturelle : les mésanges.

Les mésanges peuvent consommer l'équivalent de leur poids en un jour et sont friandes de petits

insectes (dont les moustiques, chenilles processionnaires ou pyrales du buis).

Vous pouvez installer des nichoirs dans votre jardin. Pas besoin d'être très bricoleur, chacun peut réaliser son propre aménagement.

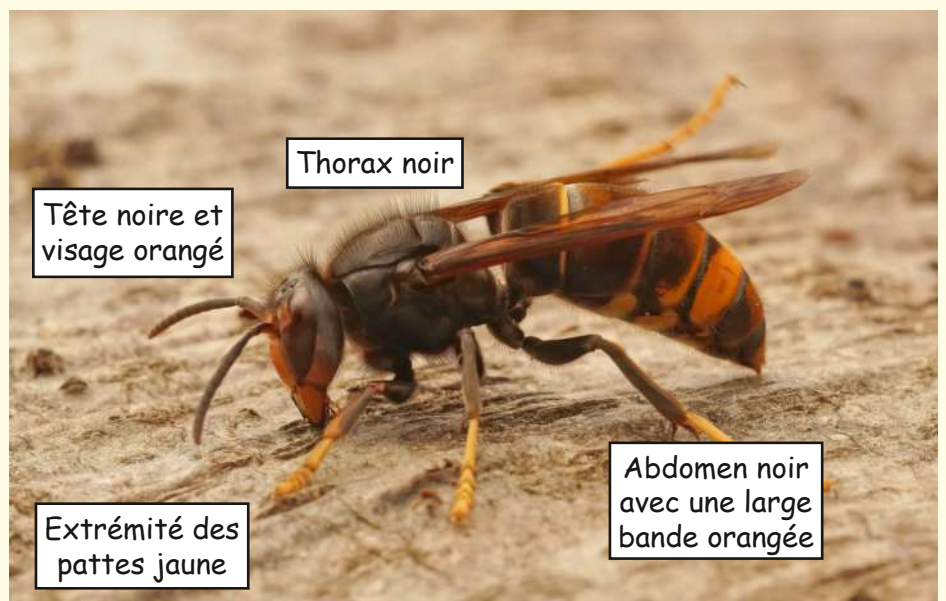
LE FRELON ASIATIQUE

un prédateur de tous les insectes et en particulier des abeilles.

Au printemps, entre février et avril, la fondatrice frelon construit d'abord un nid primaire. Il s'agit d'un petit nid, de la taille d'un melon, situé généralement à l'abri, sous l'avancée d'un toit par exemple. A partir du mois d'avril, les frelons vont quitter ce petit nid pour construire un nouveau nid, appelé nid secondaire, situé généralement dans un arbre entre 5 et 15 mètres de hauteur. Ce nid est souvent énorme et peut atteindre un mètre de hauteur. Il abrite des milliers de frelons.

Le rayon d'action d'un nid de frelons est de 350m à 1,5km selon les espèces. Si vous n'êtes pas à proximité immédiate de son nid (3 mètres), ne paniquez pas si vous croisez un felon.

Si vous découvrez l'un de ces deux nids, signalez-le sur le site internet www.frelonsasiatiques.fr. En Isère la lutte contre le frelon est pilotée par le GDSA (Groupement de défense sanitaire apicole).



DICRIM

Document d'Information **Communal**
sur les **Risques Majeurs**



**DOCUMENT
À CONSERVER**

Première édition - Avril 2023



**Avec la
publication
de son
premier
DICRIM,
Noyarey
renforce sa
préparation
aux risques
majeurs.**

Notre équipe municipale est ravie de vous annoncer la sortie officielle du tout premier DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) de notre commune. Ce document essentiel, fruit d'un travail minutieux réalisé par les autorités locales, est désormais disponible et consultable en ligne sur le site internet de la commune à l'adresse noyarey.fr/dicrim.

Le DICRIM est un outil précieux qui permet d'informer et de sensibiliser l'ensemble des citoyens aux risques majeurs susceptibles de survenir dans notre territoire. Il a pour vocation de vous aider à mieux comprendre ces risques, à savoir comment vous protéger, ainsi que les consignes de sécurité pour faire face à de telles situations.

Obligatoire depuis plus de trente ans, l'édition de ce premier DICRIM marque une étape importante dans notre démarche de prévention des risques. Il a été élaboré en collaboration avec les services de secours et les différents acteurs locaux compétents dans le domaine de la gestion des risques. Grâce à ce document, vous disposerez d'une source d'informations fiables, détaillées et spécifiques à notre commune.

Pour accompagner la publication du DICRIM, nous vous invitons chaleureusement à assister à une réunion publique qui se tiendra le **jeudi 22 juin 2023 à 18h30 à la salle Poly'Sons**. Lors de cette rencontre, vous aurez l'opportunité d'échanger directement avec les responsables locaux et les experts qui seront présents. Vous pourrez poser vos questions, exprimer vos préoccupations et discuter des mesures de prévention et des conduites à tenir pour vous protéger et protéger notre communauté.

La réunion publique du 22 juin sera aussi l'occasion de lancer officiellement la Réserve communale de sécurité civile. Ce dispositif vous permettra d'aider les agents municipaux en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Il n'y a pas de condition de recrutement, d'âge ou d'aptitude physique. Votre participation active est essentielle pour garantir la sécurité et le bien-être de tous les habitants de Noyarey.

Nous tenons à rappeler que la prévention des risques est l'affaire de tous. Chacun de nous a un rôle à jouer dans la préservation de notre sécurité et de notre environnement. La consultation du DICRIM et votre présence à la réunion publique témoignent de votre engagement envers notre commune et votre volonté de vous informer pour mieux agir.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet de la commune à l'adresse noyarey.fr/dicrim pour vous tenir informé des éventuelles mises à jour du document. La prévention des risques est un processus dynamique qui évolue constamment, et nous mettrons tout en œuvre pour vous tenir informés des dernières avancées dans ce domaine.

Ensemble, faisons de Noyarey une commune toujours plus résiliente et préparée face aux risques majeurs.

**RÉUNION
PUBLIQUE
JEUDI
22 JUIN
18H30
POLY'SONS**

Vélos à Assistance Electrique

Test sur notre commune de Noyarey

Mercredi 8 mars, sept nucérétiens avaient rendez-vous avec le service Mvélo+ de la SMMAG pour prendre possession de leur vélo à assistance électrique. Ils s'étaient préalablement inscrits à un programme d'essai gratuit pendant un mois complet. Trois autres VAE ont été attribués aux agents de la commune de Noyarey pour essai.



Ces « nouveaux » cyclistes vont avoir le temps nécessaire pour tester leur vélo dans différentes situations, telles que les trajets domicile-travail ou les sorties récréatives avant de, peut-être, franchir le pas vers une utilisation récurrente.

Mme Nelly JANIN QUERCIA, Maire de Noyarey et M. Alfio PENNISI, conseiller municipal délégué à la mobilité et conseiller métropolitain étaient accompagnés de M. Sylvain LAVAL, président du SMAAG (Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise). Une façon de prouver que la collaboration active entre les services et les offres du

SMMAG associés à la volonté locale de promouvoir les mobilités douces sur la commune pouvaient être bénéfiques aux habitants de Noyarey.

Durant ce mois, les utilisateurs ont pu bénéficier de ce dispositif afin de changer leur mode de déplacement. En effet, ces 10 vélos à assistances électriques ont pu parcourir au total 751 Km.

Le restitution des VAE s'est faite le Mercredi 5 Avril et voici un retour d'enquête sur les 6 participants qui ont répondu :

- 3 d'entre eux ont remplacé la voiture par ce vélo sur au moins un trajet
- Le motif principal d'utilisation du vélo était pour le loisir (tous les participants) et pour se rendre au travail (2 participants)
- 5 participants sur 6 se déclarent prêts à acheter un VAE après ce test d'un mois.



Ce dispositif de prêt de vélo à assistance électrique a été concluant, apprécié des participants dont certains envisagent de modifier leurs habitudes de déplacement au quotidien.

La commune de Noyarey propose une aide financière jusqu'à 200 €, à tous les nucérétiens pour l'achat d'un vélo, En effet, ce mode de déplacement apporte de nombreux bénéfices en termes de santé, d'environnement et de mobilité. Vous pouvez voir les modalités d'attribution sur le site internet, l'application ou venir en Mairie.

+ d'infos sur :
noyarey.fr/aide-velo



Le 25 mars 2023, les nouveaux habitants de Noyarey ont rencontré leurs élus.

Un pot de bienvenue a été partagé avec ces nouveaux 6 foyers nucérétiens.

Les élus ont présenté l'application mobile Noyarey, les différentes associations et les services de la Mairie.

Nous avons ainsi échangé autour de la vie dans notre village.

Nouveaux Arrivants



Fête du Village 2023

Le week-end des 16 et 17 septembre prochain sera l'occasion de célébrer les 40 ans de la fête du village dans sa forme actuelle mais aussi d'accueillir de nouveau nos jumeaux de Merone.

Voici dans les grandes lignes le programme qui a été défini par le groupe de travail "Vie du village" et le groupe "jumelage".

Nos amis italiens seraient accueillis dans les familles dès le vendredi soir. Un repas en commun sera organisé le samedi à midi. Le samedi après-midi, il y aura des animations sur la plaine des sports pour tous, ce pourra être l'occasion de faire mieux connaissance avec les habitants de Merone. Le samedi soir, animation dans la salle Poly'Sons avec une rétrospective des 40 ans de fête du village et 20 ans de jumelage, animation dansante et karaoké, buvette et petite restauration.

Le dimanche, le programme traditionnel de la fête : défilé déguisé, repas sur la place Victor Jat avec réservation à l'accueil de la mairie (jambon gratin + dessert au prix de 10 €) jeux pour les enfants, les jeunes et animations diverses.

Le thème de cette année est "à travers le XXe siècle", vaste thème qui laisse à chacun le loisir de se trouver un déguisement en toute liberté. Certains quartiers se sont déjà mobilisés pour former des groupes autour du même thème et pour préparer des chars.

Pour le bon déroulement de cet événement nous souhaiterions :

- Récolter des photos ou des films des 40 années de fêtes. Merci de les déposer à l'accueil de la mairie, nous en prendrons le plus grand soin, les documents seront numérisés et rendus rapidement.

• Connaître rapidement les familles susceptibles d'accueillir des familles italiennes.

• Élargir l'équipe de bénévoles pour la préparation et l'organisation du week-end.

• Une participation des associations pour animer le samedi après-midi.

Alors si vous êtes concernés par ces différents points n'hésitez pas à nous contacter ou à contacter l'accueil de la mairie.

**Entre animations colorées,
musiques entraînantes
et plats délicieux,
participer à la fête
du Village de Noyarey,
c'est une expérience
inoubliable qui nous
rassemble toutes et tous
dans une ambiance
chaleureuse et festive.**



d.perrin@noyarey.fr
p.commere@noyarey.fr
accueil@noyarey.fr

CIRCULATION : les différents projets.

Réapprenons à vivre dans nos rues de village en laissant de côté l'ambiance de « routes » qui est devenue peu à peu la norme dans notre lieu de vie.

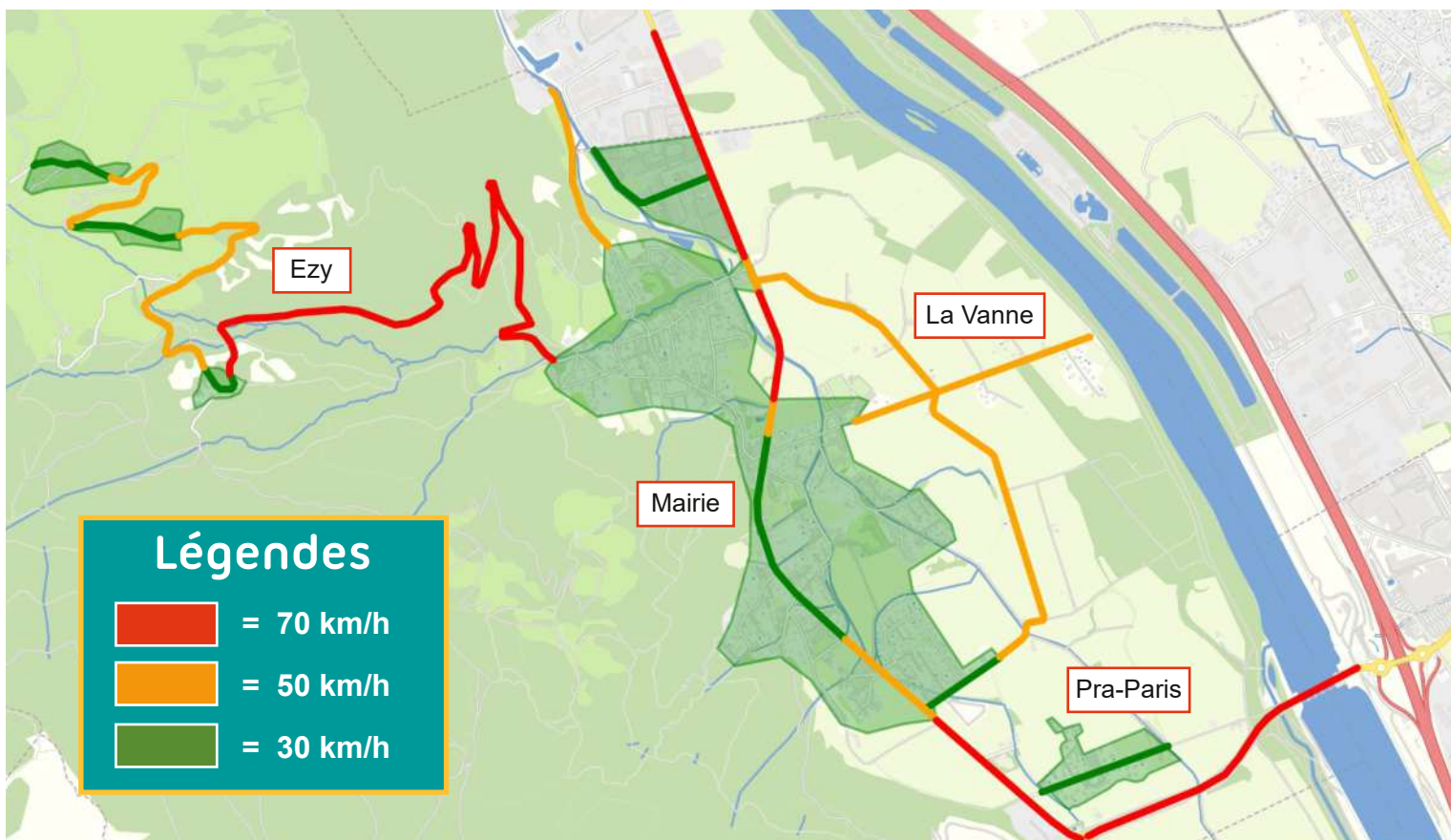
Tous les projets menés avec vous ont pour point commun de développer les mobilités douces, rendre leur place aux modes actifs (piétons et cycles) et sécuriser notre village.

Nous vous proposons un résumé des différentes actions en cours et de leur avancement.

Les limitations de vitesse.

Afin de clarifier les limitations de vitesse sur la commune et rendre ces limitations plus en adéquation avec une mixité d'usage (sécurisation des déplacements doux), deux propositions ont été faites dans le bulletin municipal de mars 2022. Les nucléotains étaient alors conviés à une réunion de concertation pour débattre et choisir entre ces deux plans de vitesse de circulation.

Grenoble Alpes Métropole, en charge de la mise en place de la signalétique, a pris le relais mais la fourniture et la pose des panneaux a connu de multiples rebondissements dus à des difficultés avec le prestataire défini dans le marché public. Nous sommes bien entendu régulièrement en relation avec la Métro qui nous assure que la situation devrait se débloquer. Nous pouvons espérer la pose de ces panneaux dans les prochains mois.



Autour des écoles

La circulation autour des écoles a été le premier projet de remaniement de la circulation de ce mandat à être conçu lors d'ateliers participatifs.

Fin septembre 2021, nous avons proposé aux usagers des écoles (parents et assistant(es) maternel(les)) et aux riverains de partir d'une page blanche, d'un plan et de construire un projet en petit groupe sans directive particulière. Seul l'objectif « sécuriser les abords des écoles et donner envie aux usagers d'y venir à pied ou à vélo » a été annoncé en début de séance. Les propositions ont été synthétisées, présentées et discutées avec Grenoble Alpes Métropole (à qui incombe la compétence voirie) afin d'être confrontées à la réalité.

Certaines, qui étaient irréalisables d'un point de vue réglementaire ou juste trop ambitieuses financièrement ont été écartées, d'autres tout à fait envisageables ont été rassemblées sous forme de scénarii cohérents. Tout ceci a été présenté et rediscuté lors d'un second atelier participatif mi-2022 afin de statuer sur un projet global qui vous a été présenté dans le bulletin municipal de novembre 2022.



A ce jour, la plus grande partie des actions a été réalisée :

- La route de la Vanne et le chemin de l'Orphelinat ont vu leur marquage piétons/vélo réalisé dès l'été 2022.

- En début d'année, le chemin du moulin, qui a été identifié, lors des ateliers, comme un axe fort pour relier l'école et le quartier de Saint-Jean, est devenu une zone de rencontre autorisant les piétons à circuler sur la chaussée de façon prioritaire et limitant la vitesse des véhicules à 20km/h.
- Enfin, l'entrée du chemin de Moulin dans le prolongement du chemin de la Vigne est dorénavant en sens interdit (hors véhicules de service et cycles).

Seuls, les dessins prévus devant le parvis de l'école élémentaire afin de délimiter cette portion de chaussée, restent à faire. Les devis sont réalisés et les projets ont été transmis aux directrices d'écoles afin que les élèves choisissent parmi 3 projets différents : un projet plus textuel, un projet à motif et un projet d'enchevêtrement de lignes colorées.

L'idée est de faire ralentir les voitures aux abords des écoles, tout en associant un côté esthétique. Ce marquage d'animation, c'est presque du « street art » mais l'objectif principal d'une telle installation reste la sécurité.

Le haut du village



Pour le réaménagement des axes de circulation du haut du village, nous avons valorisé les enseignements des ateliers sur les abords des écoles pour proposer une approche participative de ce sujet hautement sensible. Tous les nucléotains ont été conviés à un premier atelier début février 2023 afin de construire un ensemble de propositions par petits groupes. Les 8 groupes d'une dizaine de personnes (les groupes étant composés d'habitants venant de quartiers différents) ont

planché sur leur vision à long terme de rues apaisées afin de rendre les cheminements plus sûrs avec une large place aux mobilités actives pour un meilleur partage de la voirie. Ils ont ensuite défendu leurs projets auprès des autres groupes. Ces échanges ont permis une confrontation des points de vue pleine de richesse, départ d'une appropriation collective.

Nous avons synthétisé l'ensemble des propositions. Celles-ci sont majoritairement favorables à un sens unique de la rue du Maupas et/ou de Léon Porte. Le sens de circulation n'est pas encore défini.

Comme pour les ateliers "déplacement écoles", nous avons échangé avec Grenoble Alpes Métropole sur leur réalisabilité puis présenté, lors d'un second atelier en avril, les différents scénarii possibles, aux participants en leur demandant de réagir aux différentes propositions :

- Maupas sens unique montant (entre Victor Jat et la pharmacie), Léon Porte sens unique descendant.
- Maupas sens unique descendant (entre Victor Jat et la pharmacie), Léon Porte sens unique montant.
- Maupas sens unique montant (entre Victor Jat et la pharmacie), Léon Porte double sens.
- Maupas sens unique descendant (entre Victor Jat et la pharmacie), Léon Porte double sens.
- Comme actuellement avec quelques aménagement (Maupas double sens, Léon Porte double sens).

Au vu des multiples contraintes dues à la largeur des voies, il nous a paru intéressant de suivre le conseil de la Métro ; faire travailler un bureau d'étude spécialisé sur ces sujets.

Vous pouvez également réagir à ces différentes propositions par mail à cette adresse : accueil@noyarey.fr ou par courrier à la Mairie.

Nathalie GOIX (1ère adjointe)
et Yoann SALLAZ-DAMAZ
 (Conseiller au développement durable et à la transition l'écologique),
 pour l'ensemble des élus du projet circulation.

Retrouvez tous les précédents numéros du bulletin municipal sur noyarey.fr/publication

Autorisations du Droit des Sols & État civil

 <p>DÉCLARATIONS PRÉALABLES</p> <p>38281 23 10010 ODDOS Sylvie 31 Chemin du Moulin Mise en place d'une clôture mitoyenne 22/03/2023 Défavorable</p> <p>38281 23 10011 SAS CAYROL ENERGIE 460 Chemin du Meney Pose de panneaux photovoltaïques 22/03/2023 Favorable</p> <p>38281 23 10014 TRICHET Marc 358 Chemin des Bauches Remplacement d'un abri de jardin En cours d'instruction</p> <p>38281 23 10015 LOUVIER CEDRIC</p>	<p>459 Rue de la Fontaine du Merle Changement de destination du garage en pièce d'habitation 24/04/2023 Favorable</p> <p>38281 23 10016 CHIFFLET Raphaël 175 Chemin de Chaulnes Reconstruction charpente En cours d'instruction</p> <p>Vous voulez construire, réhabiliter, restructurer un bâtiment ?</p> <p>Avant tout projet, venez rencontrer le nouvel Architecte Conseiller du CAUE</p> <p>04 76 53 82 01 urbanisme@noyarey.fr</p> <p>38281 23 10017 SIMON Margo 688bi Avenue Saint-Jean Isolation, chauffage + Vélux En cours d'instruction</p>	<p>38281 23 10018 FERREIRA Charlène 116 Chemin de Pra-Paris Construction d'une piscine enterrée En cours d'instruction</p> <p>38281 23 10013 CHAMBEROD Bernard 5 chemin du Meney Installation d'une fenêtre de toit 24/04/2023 Favorable</p> <p>38281 23 10019 PERRIN Laura 162 Rue du Pailler Construction d'une ossature bois sans couverture En cours d'instruction</p> <p>38281 23 10020 JAQUIER Thomas 226 Chemin de Pra Paris Pose de panneaux photovoltaïques En cours d'instruction</p> <p>38281 23 10021 ATOUT TERRAIN 500 Route du Ruisset Pose de panneaux photovoltaïques En cours d'instruction</p>	<p>38281 23 10022 MARTIN-COCHER Armand 115 Chemin des murs Rénovation d'une toiture 23/05/2023 Favorable</p>  <p>PERMIS DE CONSTRUIRE</p> <p>38281 23 10002 SAMPAIO Marco 366 Chemin du Diday Extension pour création d'un garage clos pour stationnement et d'une partie habitable en étage En cours d'instruction</p> <p>38281 23 1000 BIO DE L'OEUF A LA POULE 593 Chemin des Communaux construction de locaux agricoles En cours d'instruction</p>	<p>38281 23 10004 ROSSI Claude Valentin 53 Chemin de Galle construction d'une maison En cours d'instruction</p>  <p>MARIAGES</p> <p>29 avril 2023 JOUCLA Florent, Daniel, Michel et KHAMPHANH Chintana</p>  <p>NAISSANCES</p> <p>25 février 2023 CHABANAS Emma, Fanny, Léa, Mégane</p>	 <p>8 mars 2023 BAIT Maria, Marcella épouse ROCCA Z</p> <p>10 mars 2023 JOLIDON Josiane, Marie, Antoinette</p> <p>22 mars 2023 LENOIR Robert, Léon</p> <p>10 avril 2023 ROUX Max, Arthur</p> <p>13 avril 2023 RONSEAUX Christian, Jean-Pierre</p> <p>19 avril 2023 HEYRAUD Rémy, Ferdinand, Joseph</p> <p>22 avril 2023 CHABANNE Paulette, Denise épouse BILA</p> <p>25 avril 2023 PILUDU Paulette, Elisa épouse GIERCZAK</p> <p>3 mai 2023 FRIER Yvette, Alice épouse FRIER</p>  <p>DÉCÈS</p> <p>29 janvier 2023 VALLET Paulette épouse PEYRARD</p> <p>3 février 2023 CUSANNO Louise épouse MASELLA</p> <p>4 mars 2023 BATTANDIER Gilles, Auguste, Marcel</p> <p>8 mars 2023 BORSELLINO Léonardo</p>
---	--	--	---	---	--

PLAINE DES SPORTS

Annoncés dans le bulletin municipal de Novembre 2021,
les travaux des équipements ludiques et sportifs multigénérationnels
ont commencé début avril 2023.

Cet espace, doté d'un accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) depuis le parking du gymnase, est constitué d'un terrain multisports ou City Stade, de jeux pour enfants de 3 à 8 ans dont certains PMR et de 3 agrès sportifs pour adultes.

L'objectif premier de ce projet est d'offrir un équipement sportif aux normes afin de garantir la sécurité de tous, en remplaçant des équipements obsolètes de la commune.

Le second objectif est de créer un espace permettant de répondre à l'attente de toutes les générations. En effet, les adolescents peuvent se retrouver dans un lieu convivial pour pratiquer différents sports (handball, basket-ball, football, etc.). Les plus petits peuvent jouer

sur les nouvelles structures ludiques (balançoires, pas japonais, tobogans...) sous la surveillance des parents, grands-parents ou assistantes maternelles. Les adultes peuvent se relaxer à l'aire de pique-nique ou faire du sport grâce aux agrès implantés à proximité.

Enfin, ce nouvel équipement sera aussi accessible aux écoles maternelle et élémentaire situées tout près du site, aux animateurs du services périscolaire et aux associations de la commune.

La fin des travaux étant prévue pour le mois de juin, nous vous informerons de la date de l'inauguration des équipements très prochainement.



Un
nouvel espace
entièrement dédié
à la pratique
du sport et
à la détente.
Gratuit et ouvert
à tous.



isère
LE DÉPARTEMENT

Équipement
réalisé avec
le soutien financier du
département de l'Isère.

BACH'ECHO

Créée il y a 6 ans et nucléotaine depuis deux ans, l'association Bach'Echo a déjà réussi à organiser une dizaine d'animations en 2022. Cette année, elle concentre ses efforts le 7 octobre prochain, sur un événement phare : Le Festival d'automne.

Bach'Echo est née de la volonté d'une bande de copains d'œuvrer concrètement, afin d'améliorer la société, ou plus modestement notre environnement proche. L'idée était de transcrire nos valeurs d'écologie, d'économie alternative, de démocratie et d'autonomie, en actes. Actuellement l'association rassemble un conseil collégial de neuf personnes.

Le nom Bach'Echo vient de "Bacha" (lieu-dit le Bacha, en Ardèche), le tout premier lieu alternatif que les premières membres de l'association ont expérimenté il y a quelques années et Écho comme pour donner de l'écho, de la résonance aux valeurs défendues par le biais des actions, en gros l'écho du Bacha.

Nous avons donc choisi de vivre dans un écolieu. Nous vivons à deux couples dans un habitat partagé. Il nous semblait aberrant de tous vivre dans un même lieu et d'avoir chacun une machine à laver, une perceuse, une tondeuse... alors qu'en partageant et en rationalisant leurs usages on peut drastiquement réduire notre empreinte écologique. L'idée, c'est la mutualisation des ressources. Mais quand on parle de ressources on peut aussi parler des savoirs et des compétences de chacun.



Nous sommes à l'initiative avec d'autres habitants (notamment avec Pauline, la crêpière nucléotaine de "Appelez-moi Jacques"), d'un groupe de mutualisation

nucléotain, qui nous permet de se prêter pour quelques heures une quantité incroyable d'objets, au lieu de les acheter. La finalité n'est pas de créer une communauté fermée mais bien de garder un esprit d'ouverture envers ceux et celles qui partagent peu ou prou ces mêmes valeurs et de susciter les échanges.

Bach'Echo mène aussi des actions dans les écoles primaires, notamment à St Egrève ou Coublevie, sur le thème du vivre ensemble autrement. Ces échanges avec les enfants et les équipes périscolaires peuvent se décliner autour de sujets comme « débats et émotions », « sports et émotions », jeux coopératifs ou communication bienveillante...

La raison d'être de Bach'Echo, c'est le vivre ensemble autrement à travers 3 thématiques :

1. le prendre soin de soi,
2. le prendre soin du vivant,
3. et les questions sociétales.

L'association a pour but de créer des activités autour de l'écologie afin de promouvoir une forme d'éducation populaire autour de ces valeurs.

LE FESTIVAL D'AUTOMNE AU PAILLER

Demandez le programme...

Les activités présentées lors de ce festival seront axées autour d'un thème fort : L'alimentation saisonnière. Que ce soit l'alimentation sauvage, comme les champignons ou les cueillettes en nature, ou que ce soit sur l'alimentation qu'on trouve au potager.

L'alimentation est un thème festif et convivial qui permet de rassembler le plus grand nombre. C'est aussi la possibilité d'échanger sur nos habitudes de consommation et leurs impacts sur notre environnement. Une opportunité de valoriser les circuits courts et Bio.

Au programme

Escape Game

Tout public - À partir de 6 ans

" Nous sommes en 2063 et la situation a mal tourné pour l'humanité... Es-tu prêt.es à remonter dans le temps avec ton équipe et à comprendre comment nous en sommes arrivés.es là ? "

Jeu de piste familial et spécial adulte

Troc de graines :

L'intérêt de l'échange de graines est qu'elles sont gratuites, et en général, si on laisse le fruit ou le légume monter en graines, on peut les récupérer pour l'année suivante. Ainsi vous aurez une nouvelle variété au potager à vie. En général, les graines échangées sont bios et reproductibles.

Ateliers créatifs

Tout public - à partir de 4 ans avec adulte

- 1) *Préparez votre corps pour l'automne* : atelier de fabrication d'un baume à lèvres et d'une pommade naturelle.
- 2) *Prenons soin de la nature en cette saison* : atelier de fabrication d'un hôtel à insectes avec des matériaux de récup.

Atelier de massage en duo parent-enfant sur inscription

Zone de gratuité (petits objets, vêtements...)

Donnez ce dont vous n'avez plus besoin, et prenez ce que vous voulez, même si vous n'avez rien déposé.

Temps festif : concert et spectacle.

Buvette et petite restauration Bio et locale, sur place.

Prix libre

Si vous souhaitez participer plus activement à cet événement, sachez que l'association est en recherche de bénévoles.

Contact : **Laura 06 20 27 89 02 / Claire 06 72 55 99 27**

contact@bach-echo.fr

Site : **bach-echo.fr**

Facebook : **www.facebook.com/bachecho/**

Qui se cache derrière l'effervescence de Bach'écho ?

Nos bénévoles incroyables, bien sûr, que nous ne remercierons jamais assez, et 9 membres du conseil collégial, représentant un panel de personnalité et de compétences :

Lydia, le dynamisme à l'état brut ! Aussi chaleureuse avec les enfants qu'avec les adultes pour animer toutes sortes d'ateliers.

Amandine peut tout créer à partir d'un bout de bois, d'une pierre et d'un marteau.

Florent, nucléétain depuis 2 ans, aime la fête, la technique et les bières...locales bien sûr.

Chloé, nucléétaine depuis 2 ans, pourrait passer tout son temps dans un jardin. L'esprit vif et le sens de la technique, indispensable à l'association.

Livia, la touche de folie et de créativité dont tout le monde a besoin ! Et des mains qui réparent des vélos comme personne.

Chloé, un regard posé et efficace sur toutes les situations, et des talents de cuisinière indéniables !

Claire, nucléétaine depuis 2 ans, mille idées à la seconde dès qu'il s'agit de défendre les valeurs du vivre ensemble.

Christelle, un regard structuré sur les activités de l'association et un sens de l'accueil chaleureux.

Laura, nucléétaine depuis 2 ans, toujours partante à l'idée de rassembler des gens autour de belles valeurs et d'un moment festif.

Nos points communs : tous sportifs, tous actifs ! Entre hand, escalade, danse, hiit, boxe et basket. Et nos appétences en économie sociale et solidaire, cuisine, recherche scientifique, droit, urbanisme et animation.

Nos points forts : l'ambiance, l'humour tordu, la puissance du collectif et, évidemment, notre soif de vivre ensemble, autrement... Pour une société plus juste et plus respectueuse du vivant.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT

TOUT NOYAREY EN UN CLIC TOUT SIMPLEMENT

L'appli NOYAREY est disponible sur google play et apple store

DISPONIBLE SUR  



ACTUALITÉS
AGENDA
SERVICES

ASSOCIATIONS
SIGNALEMENTS
CONTACTS

VOTRE APPLI NOYAREY

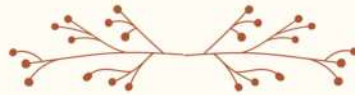
noyarey.fr 

L'ÉCHO S'AGITE

LE FESTIVAL D'AUTOMNE AU PAILLER !



162 RUE DU PAILLER, NOYAREY
14H30 - 20H30



ESCAPE GAME | JEUX ENFANTS & ADULTES
| ATELIERS CRÉATIFS & SENSORIELS |
CONCERT | THÉÂTRE | BUVETTE ...

TOUT PUBLIC

TOUTE LA PROGRAMMATION
SUR BACHECHO.FR

BACH'ÉCHO 
— vivre ensemble, autrement —

Cours d'informatique

Des cours d'informatique gratuits ont été dispensés en 2022 afin d'apprivoiser et rendre plus accessible le numérique aux habitants, débutant avec les outils informatiques.

Au printemps 2023, deux cours de "rafraîchissement des acquis" ont été proposés le samedi matin. Internet et les mails n'ont plus de secrets pour ces studieux élèves.

Ce soutien est basé sur vos interrogations et vos besoins.

Si vous souhaitez bénéficier de ces ateliers, vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie. Vous recevrez un mail avec les dates des prochaines sessions.

Venez avec vos questions, votre matériel (si possible) nous vous répondrons dans la mesure de nos connaissances.



Conseil Des Aînés



Lors de notre dernière réunion, Monsieur SALLAZ-DAMAZ (conseiller délégué au développement durable, à la transition écologique de Noyarey et représentant de la commune auprès du Parc du Vercors) est intervenu à propos du Parc du Vercors et le renouvellement de la Charte pour 5 ans. Pas grand-chose ne change si ce n'est une réglementation nationale plus restrictive concernant l'artificialisation des sols. Dans la nouvelle charte la réglementation de publicité de la Métro primera, de même que le foncier du Parc du Vercors travaille avec la Métro.

Le Parc peut être boîte aux lettres pour les demandes de subventions pour des gros projets tels que les Espaces Naturels Sensibles (contrats européens).

Il fut aussi question de l'éclairage public. La salle Poly'Sons n'est pas reliée à l'éclairage public et l'éclairage d'Ezy synchrone avec Noyarey.

Autre sujet, les feux tricolores rue du Maupas sont dérèglés.

Concernant les travaux cimetières (drainage), nous avons suggéré si on ne pouvait pas en profiter pour prévoir une aire de retournement des voitures. La commune pourrait préempter le terrain ?

Nous avons aussi parlé du Thé dansant organisé par le CCAS pour les anciens.

Dernier point, nous avons parlé de cette caravane stationnant sur la place Victor Jat et appartenant à une employée de l'EHPAD.



Le jeudi 11 mai a eu lieu le thé dansant organisé par le CCAS pour les nucléotains de plus de 65 ans. C'est dans une ambiance conviviale et festive que s'est déroulé cet après-midi.

Une cinquantaine de personnes, dont des résidents de l'Ehpad, se sont rassemblées à Polysons autour de Franck et des membres du CCAS présents.

L'équipe du CCAS





Procédure de reprise de concessions en état d'abandon au cimetière de Noyarey.

Il a été constaté qu'un nombre important de concessions n'étaient plus entretenues par les familles. Pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence du cimetière, il s'avère nécessaire d'engager une procédure pour remédier à cette situation, conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La liste des concessions visées par cette procédure est tenue à l'entrée du cimetière et à l'entrée de la mairie.

Le premier constat d'état d'abandon a eu lieu le mercredi 7 juin à 9h en présence de Mme Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la commune, et de Mme Perrine HACHOUD, Policière municipale.

Le Maire avait invité les héritiers du concessionnaire ou les personnes chargées de l'entretien à assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

La liste des concessions concernées est consultable aux emplacements indiqués.

VOUS VOULEZ CHANGER DE BRAQUET ?

NOYAREY
vous offre
jusqu'à **200 €**
pour passer
à la vitesse
supérieure !

**Demandez
L'AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO**

renseignements :
à l'accueil de la Mairie ou sur noyarey.fr/aide-velo

Avis aux promeneurs vigilants de la Plaine
Si vous observez des fuites d'eau sur les vannes qui bordent le chemin des communaux, merci d'envoyer un sms de signalement à Mr Boyat au 06.85.10.50.73.

Expression libre des membres de la minorité.

La minorité n'a pas souhaité utiliser cet espace d'expression.

Écrivain public

Une permanence d'assistance administrative est organisée par le CCAS de Noyarey depuis mars 2021. L'occasion de faire le bilan sur ce service gratuit réservé aux nucérétiens.

En 2022, 27 personnes ont bénéficié de cette aide qui consiste à vous accompagner dans vos démarches administratives : rédaction de courriers divers, procédures dématérialisées (impôts, CAF, Pôle emploi).

La confidentialité de vos échanges est respectée car cette personne est tenue au secret professionnel. Il est important de préciser qu'elle n'est ni conseillère juridique (d'autres permanences juridiques existent) ni conseillère fiscale mais qu'elle sera votre « plume » et accomplira les tâches à votre place.



Si vous êtes intéressé(e), vous êtes invité à prendre rendez-vous à l'accueil de la mairie, sur place, par téléphone au **04 76 53 82 01**, ou par mail **accueil@noyarey.fr**, en précisant de manière brève l'objet de votre demande. Si nécessaire, un déplacement à votre domicile peut être envisagé.

Comité Des Sages



Le Comité Des Sages, créé officiellement il y a deux ans, a pour mission principale de veiller à ce que chaque projet municipal soit l'objet d'une concertation avec les habitants et les associations nucérétiennes.

Ainsi, depuis le début de l'année 2023, nous avons participé à trois réunions de pointage des projets mis en œuvre.

Ce furent des réunions d'information durant lesquelles nous avons apporté notre point de vue quant à la participation des nucérétiens et suggéré différentes propositions.

A titre d'exemples :

- Circulation autour des écoles : Prévoir un retour des riverains, parents d'élèves et nounous pour connaître leur ressenti sur les actions réalisées.
- Plaine des sports : Envisager une inauguration avec la population à l'issue des travaux.

- Circulation sur le haut du village : Garder le lien avec les participants inscrits à la première réunion et les informer régulièrement de l'état d'avancement de l'étude des équipes de la Métro.

- Fête du village : Proposer que chaque quartier s'approprie le thème « A travers le XXe siècle ».

Conformément à son règlement intérieur, le renouvellement de la composition du Comité Des Sages interviendra en octobre 2023. Il peut être constitué de maximum 10 membres volontaires. Les personnes motivées et intéressées par la chose publique sont invitées à consulter la rubrique du Comité Des Sages sur le site **www.noyarey.fr/cds** ou contacter les membres du Comité à l'adresse **cds@noyarey.fr** puis à faire acte de candidature auprès de Madame Le Maire.



Ateliers de Psychologie Positive

Le CCAS de Noyarey a mis en place des ateliers de psychologie positive pour les plus de 60 ans qui se terminent le 15 juin 2023.

C'est un cycle de 10 séances de 2 h pour les plus de 60 ans, animées par Dany Hecquet-Dessus, praticienne diplômée en psychologie positive. Il permet d'acquérir des méthodes, des outils pour :

- réorienter l'attention vers les aspects positifs de la vie, vers ce qui fait du bien,
- mieux savourer la vie, retrouver l'énergie, l'enthousiasme,
- identifier et développer des valeurs qui donnent du sens à sa vie,
- diminuer le stress, réduire l'anxiété, améliorer la qualité du sommeil,
- développer l'épanouissement personnel,
- renforcer l'optimisme et rendre plus joyeux,
- augmenter la capacité à rebondir face aux difficultés.

Plus d'une dizaine de personnes se sont déjà inscrites pour partager cette expérience et améliorer leur conditions psychologiques.

www.noyarey.fr/ateliers-de-psychologie-positive



Assistante maternelle

Le métier d'assistant maternel a beaucoup changé ; il y a trente ans, c'était une voisine, ou une femme au foyer sans réelle formation... ou quelqu'un qui faisait partie du cercle proche de la famille... Le métier a effectivement beaucoup évolué, on est passé d'un mode de garde à un mode d'accueil où l'on va donner à l'enfant un environnement riche pour qu'il puisse apprendre.

Encore récemment, en septembre 2020, la Commission des 1000 jours a expliqué dans son rapport, que beaucoup de choses se jouent pendant ces mille premiers jours de vie. L'assistant maternel ne va pas seulement garder l'enfant toute la journée pendant que les parents travaillent, il va avoir la difficile tâche de le faire s'épanouir, en fonction de ce qui l'intéresse. Le métier d'assistant maternel est devenu une profession à part entière, avec son cadre, sa législation, sa formation initiale, son suivi PMI, etc.

Pourtant ce métier est progressivement délaissé. On assiste à une baisse du nombre d'assistants maternels sur nos territoires, alors que le besoin en accueil de jeunes enfants est croissant.

Afin de mettre en valeur ce métier et permettre de casser les idées préconçues, les communes de Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins et Noyarey ont réalisé un mini film sur le métier d'assistant maternel. Ce projet qui

**Devenir
assistante
maternelle,
c'est
s'engager
dans un
métier
d'accueil
et
d'accompagnement
des
enfants.**

s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la métropole grenobloise, a été soutenu par la Caf et le Département de l'Isère.

Le scénario a été travaillé collectivement avec les communes participantes, le message central de ce court-métrage est "être assistant maternel, c'est exécuter une véritable profession". Il fallait avant tout rassurer les parents sur de potentielles peurs qu'ils pourraient ressentir (isolement de l'enfant, manque de socialisation, manque de formations chez l'assistant maternel, etc.). Des appréhensions qui se trouvent en fait à l'exact opposé de la réalité !

Plusieurs assistants maternels et autres acteurs centraux du milieu de la petite enfance ont répondu présents pour témoigner sur leur profession dans l'ensemble des villes participant au projet. L'intérêt du film était de fournir des témoignages variés, afin de refléter la réalité du terrain.

Le mini film a été présenté en avant-première lors d'une soirée où les différents acteurs de ce projet se sont retrouvés autour d'un verre pour échanger sur le film.

Un grand merci à tous les participants de ce mini-film.

Pour voir le film : noyarey.fr/assmat

PETITE ENFANCE

Ouverture d'un temps d'accueil collectif sur Noyarey.

Un accueil collectif pour les assistantes maternelles a ouvert sur notre commune. Ce projet rentre dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la métropole grenobloise. La commune a été aidée par Mme Mégane HEIN, coordinatrice CTG du sous bassin Sassenage - Noyarey - Veurey-Voroize, le Relais Petite Enfance (RPE) de Sassenage et les agents communaux de Noyarey. Ce projet répond aux besoins des assistantes maternelles et des enfants gardés.

Cet accueil collectif offre aux enfants un environnement sûr et stimulant pour leur développement et leur épanouissement. C'est aussi pour les assistantes maternelles un temps d'échanges avec leurs paires sur leurs quotidiens.



Il a lieu le vendredi matin tous les quinze jours dans la salle sous la mairie et il est animé par Mme Magali JACOB, responsable du RPE, "Les P'tits Choux" de Sassenage. Des activités éducatives et ludiques sont proposées pour favoriser l'apprentissage, la créativité et la sociabilisation des enfants.



La première ouverture de ce temps collectif, le vendredi 28 avril a été un véritable succès avec 8 assistantes maternelles et 20 enfants qui ont répondu présent !



Concert organisé par le Comité des Fêtes de Noyarey



LA PASSION DE L'OPÉRA



**DIMANCHE
25 JUIN 2023**

de J.S. BACH (1685) à G. BIZET (1838)



**17H00
ÉGLISE DE NOYAREY**

Tarif : 15 € /place
gratuit pour les moins de 12 ans.

**06 30 48 82 36
ANNIEHENRY@FREE.FR**

Les numéros d'urgences & numéros utiles



horaires des travaux :

Pour les entreprises, les travaux sont interdits : du lundi au samedi de 20h00 à 7h00, ainsi que le dimanche et les jours fériés.

Pour les particuliers, les travaux sont autorisés : du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le dimanche : de 10h00 à 12h00.



MAIRIE
75 rue du Maupas 38360 Noyarey
04 76 53 82 01
accueil@noyarey.fr
www.noyarey.fr

Horaires d'ouverture au public :
lundi : 8h30-13h - 14h-18h30
du mardi au vendredi :
8h30-13h
samedi : 9h - 11h

Élu d'astreinte **04 76 53 92 59**
(uniquement en dehors des heures d'ouverture de la mairie)

SÉCURITÉ - URGENCES
Gendarmerie de Sassenage **04 76 27 42 17**
Police municipale **07 85 69 05 20**
Police secours **17**
Pompiers **18**
SAMU **15**
Numéro d'appel d'urgence **112**
Centre anti-poison **04 72 11 69 11**
Pharmacie de garde **3915**
Secours en montagne **04 76 22 22 22**
Urgence dépannage gaz naturel **0 800 47 33 33**
Urgence dépannage électricité **09 72 67 50 38**

SERVICES PUBLICS
École maternelle La Coccinelle **04 76 53 93 82**
École élémentaire Le Mûrier **04 76 53 95 71**
Cantine **04 76 53 87 10**
Réservation cantine **04 76 53 73 74**
La garderie des P'tits Bouts **04 76 53 90 07**
Les Petits Malins **04 76 53 83 62**
Le service enfance jeunesse **04 76 53 73 74**
CCAS **04 76 53 82 01**
Bibliothèque **04 76 53 91 17**
Transport à la demande SEMITAG **04 38 70 38 70**
Service local de solidarité **04 57 42 50 00**
Permanences juridiques gratuites : organisées en mairie sur rdv **04 76 53 82 01**

Élus d'astreinte
04 76 53 92 59

Le numéro de téléphone de l'Élu d'astreinte est réservé aux situations graves et urgentes, en dehors des heures de fonctionnement des services de la mairie.

GRENOBLE ALPES METROPOLE
Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 Grenoble Cedex
04 76 59 59 59
www.grenoblealpesmetropole.fr

Voirie et gestion des déchets **0 800 500 027**
Déchèterie intercommunale Sassenage / Noyarey
Ouvverte du mardi au vendredi de 12h30 à 18h30, samedi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h30

Eau potable **04 76 86 20 70**
En cas d'urgence **04 76 98 24 27**

Eaux usées **0 800 500 048**
En cas d'urgence **04 76 59 58 17**

Fourrière animale **04 76 77 07 00**

SANTÉ

Médecin généraliste
Dr Adrien GAVET **04 76 43 26 65**
Dr Françoise PAUMIER **04 76 43 26 65**

Infirmière
Laurence LAVERRIERE
06 14 01 45 80 - 04 56 85 16 33
Cabinet infirmier **04 76 53 81 26**

Kinésithérapeutes
Kiné St Jean (soins à domicile) **06 71 61 53 87**

Kinésithérapeute - Masseur
Thibault KERBOUA **09 77 52 26 71**

Psychologue
Clarisse MONNET **06 87 02 96 97**
Delphine COMBIER **06 82 17 46 38**

Educateur spécialisé
Yann PICUT **06 27 65 65 49**

EHPAD
Résidence Les Vergers **04 76 86 96 60**

Cabinet dentaire
Dr Marc WOLKOWICZ **04 76 53 92 36**
Urgences dentaires **04 76 000 666**

Pharmacie
04 76 53 91 15
Pharmacie de garde **3915**

CHU Grenoble **04 76 76 75 75**

TAXI-PELLETIER & Services (conventionné)
07 81 05 39 30
Les Ambulances réunies
04 76 75 34 04

SOS médecins **04 38 701 701 (7j/7 et 24h/24)**
SOS vétérinaires **04 76 47 66 66**



Téléchargez l'appli Noyarey

Assistantes maternelles et/ou familiales	Adresse	Téléphone	Capacité d'accueil
AMIER (DADI) FATIMA	411 CHEMIN DES BAUCHES	09.51.16.23.28	4 M
BARTHOD (VANHOVE) SANDRINE	19 RUE DE LA FONTAINE DU MERLE	09.51.27.60.87	4 M
BENALI (COLLE) STÉPHANIE	101 RUE DU 19 MARS	06.19.25.66.41	4 M
BODART (GABET) GÉRALDINE	176 RUE DE L'EYRARD Bâtiment F	04.38.86.47.01	3 M
BREAN (FERRAND) MURIEL	LOTIS. LE CLOS DES NOYERS VILLA 2	04.76.53.14.71	4 M
BUISSON CHAVOT GUICHARD SANDRINE	257 IMPASSE DES GLAIRONS Les Cottages	04.76.53.85.35	4 M
BURGIO (GUIMARAIS) NATHALIE	1 IMMEUBLE SAINT JEAN	04.76.43.45.37	2M
BUSO (ALEO) VÉRONIQUE	429 CHEMIN DU DIDAY	06.89.97.78.15	4 M
DIANA SABRINA	24 PLACE VICTOR JAT	07.86.71.88.77	2 M
FILLET ELODIE	30 RUE FRANÇOIS JORQUERA	06.38.93.59.12	4 M
PAQUET (TOMAZ) RAQUEL	596 CHEMIN DU MOULIN	06.62.87.12.73	4 M
VIRONE KARINE	483 AVENUE SAINT JEAN MONTÉE 2	06.30.11.15.97	3 M

Type d'agrément : M = Maternel / F = Familial



INFOS NOYAREY - Lettre d'information éditée par la Ville de Noyarey - 75 rue du Maupas
04 76 53 82 01 - noyarey.fr - Dépôt légal : à parution
Directrice de la publication : Nelly Janin Quercia
Mise en page et Photos : Fabrice Grondeau

Conformément à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant, auprès de la mairie de Noyarey. Pour vous désinscrire de la lettre INFOS NOYAREY : 04 76 53 82 01

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé en U.E par onlineprinters.fr sur du papier PEFC pour le développement des forêts.

noyarey.fr



16 & 17
SEPT
2023



**2 JOURS
DE FÊTE**
DÉFILÉ DÉGUISÉ,
JEUX POUR ENFANTS,
ANIMATION MUSICALE,
REPAS PLACE V. JAT,
KARAOKÉ
...

40^{ième} FÊTE DU VILLAGE

thème :
**à travers
le XX^{ème}
siècle**



avec la présence :
**de nos
jumeaux de
MERONE**